

# Procédure de Thèse

## I. Inscription du projet de thèse :

- A- Le projet de thèse détaillant la problématique, l'intérêt du sujet, les objectifs du travail, le matériel et les méthodes et les références bibliographiques (au moins deux références récentes) doit être déposé en ligne sur la plateforme de soumission en ligne de la faculté.
- B- Le même sujet de thèse ne doit avoir été déposé et/ ou présenté avec la même méthodologie, et objectifs dans notre faculté qu'avec une différence de délai d'au moins 5 ans. Le candidat et le directeur de thèse se doivent de vérifier la base de données des sujets déposées et présentés auparavant.
- C- S'il s'agit d'une thèse en anglais, le dépôt doit se faire en anglais  
Le dépôt sous format papier sera effectué après la notification d'acceptation.
- D- Le projet de thèse doit être co-signé par le directeur de thèse, l'éventuel codirecteur et par le ou les chefs du service où le travail sera effectué.  
La signature du chef de service n'est plus exigée quand le matériel du travail est étranger au service concerné.

Les signatures à apposer sur le formulaire du projet de thèse sont celles :

- Du directeur
  - Du codirecteur
  - Du chef de service dont le matériel du travail sera utilisé
- E- Le directeur de la thèse doit faire partie du corps enseignant des facultés de médecine tunisiennes( en exercice de ses fonctions dans sa faculté à la date du dépôt de thèse).
  - F- L'Assistant Hospitalo-Universitaire nouvellement recruté est autorisé à diriger une thèse après avoir rempli une des conditions suivantes :
    - Acquis une ancienneté de 2 ans.
    - Avoir été 1<sup>er</sup> auteur d'une publication de type article dans une revue indexée durant l'assistantat.
    - Validé des unités de formation à la direction de thèse organisés par la FMM.
  - G- La codirection d'une thèse ne sera acceptée que dans l'une des conditions suivantes :
    - Le travail de thèse intéresse deux spécialités ou deux services différents,
    - Le travail de thèse est réalisé dans un service hospitalo-universitaire d'une faculté de médecine non Tunisienne,
    - Le codirecteur est un assistant nouvellement recruté n'ayant pas rempli une des conditions requises pour la direction de thèse, (spécialités ou services différents)
    - Le codirecteur est un médecin de santé publique pour un travail de thèse qui intéresse la médecine de première ligne ou la médecine de famille.
    - Le co-directeur peut être un universitaire d'une autre institution universitaire de santé ou non.
  - H- Le Doyen se réserve le droit d'accepter, de refuser ou de proposer des modifications du projet en question, après consultation du comité des thèses.
  - I- L'étudiant ne doit commencer son travail sur le projet déposé **qu'après l'obtention du visa en question.**

## II. Dépôt de la thèse :

Le dépôt de la version finale de la Thèse, doit se conformer à la procédure suivante :

- A-** Le dépôt d'une copie de la thèse « copie 0 », visée par le directeur de thèse, ne peut avoir lieu que 4 mois au minimum **après le dépôt du projet de thèse**.

Le délai entre le dépôt du projet et le dépôt de la « copie 0 » ne doit pas dépasser 3 ans, sauf dérogation spéciale du doyen. Au-delà de cette période, le sujet est automatiquement considéré comme annulé.

- B-** La copie 0 sous format électronique sera soumise en ligne avec une proposition du jury (validé par le doyen) et un accord de soumission par le ou les directeurs après :

- Avoir obtenu un certificat de vérification du plagiat (avec un taux maximum de 20% qui sera toléré).
- Que la copie 0 sous format numérique ait été examinée par le jury (les membres du jury doivent émettre un rapport dans un délai ne dépassant pas 15 jours de la date de réception de la copie zéro sous format électronique)

Ce rapport peut proposer soit -un accord de soutenance ou l'apport de modifications. En cas de propositions de modifications une deuxième copie 0 corrigée avec une lettre réponse seront adressées au président de jury qui donnera l'accord à la soutenance.

Le dépôt des copies à la bibliothèque n'aura lieu qu'après l'aval des membres de jury ayant donné la correction à apporter et l'obtention de l'aval du comité de thèse.

- C-** Des modifications mineures du titre de la thèse, ne portant pas sur le sujet, peuvent être apportées sur proposition du directeur de thèse et après accord du Doyen.
- D-** Toute modification portant sur le sujet de la thèse doit faire l'objet d'une demande de retrait de l'ancien projet et de dépôt d'un nouveau projet en accord avec le ou les directeurs de thèse concerné(s).
- E-** L'impression de la thèse ne peut être entamée qu'après l'acceptation de la thèse par le Doyen.
- F-** En cas de litige, il y'aura passage par un comité Adhoc qui se réunira une fois par deux mois incluant un représentant du décanat, le vice doyen de la recherche, un chef de file de la spécialité et des représentants du comité de thèse.

## III. Soutenance de Thèse

Avant la Soutenance, l'étudiant doit avoir :

- Validé tous les certificats du 2ème cycle
- Validé les stages internés
- Validé les examens de clinique
- Validé la première année de résidanat

Au moment de la Soutenance, le directeur de thèse doit être en exercice de ses fonctions à la faculté (attestation de travail délivrée par la faculté à l'appui).

La soutenance de thèse doit se conformer aux dispositions suivantes :

- A-** Le jury proposé pour juger la thèse ne devient officiel qu'après accord du Doyen et doit être proposé au dépôt de la copie 0.
- B-** Il comprend de trois à cinq membres, ayant le grade de Professeur ou Maître de Conférence en exercice, émérites. Le président du jury doit appartenir à la Faculté de Médecine de Monastir. Il doit avoir 2 ans d'ancienneté au moins dans le grade de Maître de Conférences sauf dérogation spéciale du Doyen (pour certaines spécialités). Plus de la moitié des membres du jury doivent être des enseignants à la faculté de médecine de Monastir. Le directeur de thèse ne peut pas être membre du jury. Pour les sujets de thèse à thématiques communes, il est impératif d'avoir au moins un membre du jury de chaque spécialité.  
Le Doyen peut adjoindre au jury toute personne ayant une compétence reconnue dans le domaine objet de la thèse. Dans ce cas, ledit membre émet une voix consultative.
- C-** Les exemplaires de la version finale de la thèse seront remis aux membres du jury, directement par l'étudiant, 7 jours au moins avant la date de soutenance.
- D-** Deux exemplaires de la version finale de la thèse en format papier en plus du format numérique qui doivent être déposés à la bibliothèque de la faculté **7 jours au moins** avant la date de soutenance. L'exemplaire papier est conforme aux recommandations de l'article suivant relatif à la présentation matérielle de la thèse. L'exemplaire CD comporte trois fichiers correspondant respectivement au contenu de la thèse, à la première page (page de garde) et aux résumés Français et Anglais.
- E-** La date de soutenance (**entre le 1er septembre et le 31 Juillet**), l'heure et le lieu de soutenance sont à convenir avec le secrétariat général de la faculté.
- F-** Sur dérogation spéciale du Doyen, la soutenance de la thèse peut se faire à distance par visioconférence. Y seront invités les jurys, le directeur de la thèse et le candidat. Cette éventualité sera aussi envisagée en cas de circonstances exceptionnelles imposant l'absence physique d'un jury.
- G-** Lors de la soutenance, l'étudiant présente lors d'un exposé oral les résultats, commentaires et conclusions de son travail et doit répondre aux questions formulées par les membres du jury. Le directeur de la thèse pourra apporter un complément de réponse.
- H-** Lors de la délibération, une grille d'évaluation qui servira pour l'attribution de la mention sera remplie par les membres du jury suivi par la signature d'un PV.

#### **IV. Présentation Matérielle de la Thèse :**

Les **kits d'auto-apprentissage** et les **atlas** ne seront plus acceptés en tant que thèses.

La thèse peut se prêter à une présentation classique ou sous forme de thèse-article, elle consiste en un document imprimé sur du papier blanc (21 x 29.7 cm), police 14, Times new roman, Arial ou Calibri, interligne 1.5, ne dépassant pas 100 pages.

Le format de la thèse doit suivre la structure IMRAD (introduction, matériel et méthodes, résultats et discussion et conclusion)

Le format « **thèse article** » doit également obéir au format IMRAD et comporter :

- au minimum 5000 mots entre les différentes parties et en dehors des références bibliographiques et résumés,
- pas moins de 5 figures et/ou tableaux.

Sont acceptées les thèses rédigées en Français, en Anglais ou en Arabe.

Pour les thèses rédigées en Arabe, un exemplaire en Français ou en Anglais est exigé pour la bibliothèque.

Elle comporte dans l'ordre :

1. Une couverture en papier cartonnée présentant respectivement les mentions suivantes :
  - Faculté de Médecine de Monastir
  - Année Universitaire : ..../....
  - N° .....
  - Thèse pour le Diplôme National de Docteur en Médecine
  - Présentée et soutenue publiquement le .....
  - Par : .....Nom et Prénom (s) de l'étudiant
  - Titre intégral de la thèse tel qu'approuvé par le Doyen
  - Mots clés, conformes à ceux du MESH,
  - Composition du jury,
  - Nom du directeur de thèse
2. La liste complète du personnel enseignant de la faculté (à retirer du Secrétariat de la Faculté).
3. Une dédicace (laissée au gré de l'étudiant).
4. Le serment d'Hippocrate (annexe 6).
5. Un plan détaillé avec des renvois de pagination.
6. La conclusion initialement visée par le Doyen.
7. La bibliographie classée par ordre d'apparition dans le texte, numérotée de 1 à N et présentée selon les **recommandations de Vancouver**. Tout auteur cité dans cette bibliographie doit avoir été préalablement référencé dans la thèse.
8. Les résumés Français et Anglais avec le titre et les mots clés doivent figurer au verso de la thèse.
9. La thèse doit être reliée.

Lu et approuvé

Monastir, le .....

Signature